



Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016

Ordre du jour :

1. 6998 Projet de loi relatif à la réalisation de la phase 1 de la route Nouvelle N3 entre la Gare Centrale et le Pôle d'échange Bonnevoie
- Rapporteur: Madame Josée Lorsché
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. David Wagner

M. Marc Angel, remplaçant M. Yves Cruchten
M. Gérard Anzia, remplaçant M. Henri Kox
M. Marcel Oberweis, remplaçant M. Serge Wilmes
M. Claude Lamberty, observateur

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. René Biver, de l'Administration des ponts et chaussées

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Henri Kox

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. **6998** **Projet de loi relatif à la réalisation de la phase 1 de la route Nouvelle N3 entre la Gare Centrale et le Pôle d'échange Bonnevoie**

Madame la Présidente-Rapportrice présente son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document n°162567 publié sur le courrier électronique en date du 20 juin courant.

Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- ce projet fait partie d'un projet plus global et revêt une importance particulière pour les communes limitrophes et pour le développement du quartier « Ban de Gasperich ». De ce fait, la construction de la Nouvelle N3, dans son entièreté, est essentielle, notamment pour ce qui est du contournement de Hesperange et ceci afin de solutionner le grave problème de circulation actuel ;
- il est nécessaire de trouver des solutions ensemble avec les propriétaires des habitations situées dans la rue Auguste Scholer et dans le Rangwee à Howald au sujet des emprises de terrains qui seront nécessaires à la réalisation du projet final ;
- il est par ailleurs important de mettre l'accent sur la promotion de la mobilité douce. De l'avis d'un membre de la Commission, si un réseau de pistes cyclables optimisé est indispensable afin d'inciter la population à recourir à la mobilité douce dans la capitale et aux alentours, il faut également mettre en place un concept global qui sera retenu à la fois par la Ville de Luxembourg et par les communes DICI (Bertrange, Hesperange, Leudelange et Strassen), ceci aussi bien au niveau du système de location de vélos que du système de car-sharing. Monsieur le Ministre opine et informe qu'un audit est en cours de réalisation afin de résoudre cette problématique ;
- l'offre de P&R aux abords de la capitale sera améliorée. Ainsi, au sud de la ville de Luxembourg, il est prévu de doubler la capacité du P&R sud et de le porter à 1.600 places. En outre, le P&R près du futur stade de football aura une capacité de 2.000 places. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre donne à considérer que les P&R situés plus loin de la ville de Luxembourg, et notamment près des frontières, sont à développer afin que les frontaliers aient la possibilité d'y garer leur voiture et de poursuivre leur trajet via les transports en commun ;
- de l'avis d'un intervenant, la décision de ne réaliser, au niveau du bypass Gluck, qu'un souterrain à voie unique dans le sens sortant de la ville de Luxembourg devrait, être repensée en voie bidirectionnelle afin d'assurer également une meilleure fluidité du trafic à l'entrée de la capitale. En effet, malgré l'intention d'atteindre un modal-split des déplacements transport en commun/trafic individuel motorisé de 25/75 d'ici à l'an 2020, le pays se trouve actuellement dans un scénario de croissance et, de ce fait, le nombre de voitures sur les routes continuera à augmenter en terme absolu. Monsieur le Ministre plaide au contraire pour le maintien du projet dans son état actuel, en rappelant que le modal-split de 25/75 est le modèle prôné au niveau national mais que, dans le quartier concerné par le projet sous rubrique, il sera de 40/60. Il donne à considérer qu'il n'est aucunement dans son intention de créer des infrastructures routières qui inciteront les automobilistes à ne pas changer leur façon de se déplacer ;
- afin de trouver des solutions aux problèmes de trafic aux abords de la capitale, Monsieur le Ministre estime qu'il faut garder à l'esprit la stratégie globale pour une mobilité durable « MODU », tout en réfléchissant à une certaine décentralisation. Il se dit par ailleurs persuadé que, lorsque tous les projets en cours seront finalisés, les difficultés actuelles seront en grande partie résolues.

Suite à cet échange de vues, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents qui proposent le modèle de temps de parole n°1 pour les débats en séance publique.

2. Divers

Suite à une question afférente, il est précisé que le projet de la nouvelle infrastructure routière dénommée « Boulevard de Merl », entre la Route d'Arlon et le Val Ste Croix, inscrite dans le Plan d'Aménagement Général de la Ville de Luxembourg, se concrétise, étant donné que les problèmes d'emprise sont, à une exception près, en voie de résolution.

Il est par ailleurs signalé que le réaménagement de la Place de l'Etoile, ainsi que l'élargissement de la Route d'Arlon et la construction du Pôle d'échange, seront entamés dès que possible. Pour autant, une procédure d'expropriation devra auparavant être entamée à l'encontre d'un propriétaire réticent.

Luxembourg, le 28 juin 2016

La secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente,
Josée Lorsché